

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2020**

L'an 2020  
le 9 Juillet  
à Paris

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président sortant de l'Association des Centraliens co-signée par le Président sortant de l'Association Les Supélec, en application de l'article 30 des statuts nouveaux de l'Association CentraleSupélec Alumni approuvés par Décret du Premier Ministre en date du 10 Janvier 2020 publié au Journal Officiel le 12 Janvier 2020.

Il est précisé que cette Assemblée s'est tenue par visio-conférence avec un vote à distance, conformément à l'article 11 de nos statuts et à l'ordonnance n°2020-321 du 25 Mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibérations des Assemblées en raison de l'épidémie de COVID 19 et des restrictions de déplacement et de rassemblement imposées par le Gouvernement.

Les documents de séance étaient accessibles sur les sites de l'association et la plateforme de vote dès le 17 juin 2020. Les adhérents ont eu la possibilité de poser leurs questions à l'adresse [ag2020@centralesupelec-alumni.com](mailto:ag2020@centralesupelec-alumni.com)

Les questions reçues étaient d'ordre technique (comment obtenir mes codes, comment voter...)

- Les identifiant et mot de passe personnels ont été envoyés par mail séparé le 18 juin 2020
- La période de vote a débuté le 2 juillet 2020 à 8 heures pour se terminer le 9 juillet 2020 à 19 heures.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc BOISSONNET en sa qualité de Président.

Madame Yolande RICART est Secrétaire de séance en sa qualité de Déléguée Générale de l'Association.

Messieurs Jean-Pascal Le Franc (ECP80), Jean-Yves Boisson (S79), Wilfried Kirschenmann (S08), et Bertrand Pimort (ECP68) sont appelés comme scrutateurs. Monsieur le Franc étant président du Bureau de vote.

BP  


Madame Isabelle TRACQ-SENGEISSEN, Cabinet ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le 18 juin dûment reçu en date du 19 juin 2020 participe à cette Assemblée, notre expert comptable Gaël d'Hautefeuille également convoqué par lettre recommandée est excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que le nombre de membres appelé à voter à cette Assemblée Générale s'élève à 5753 personnes (3612 Centraliens et 2141 Supélec).

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2019 ;
- Lecture du rapport financier du Trésorier et du rapport d'activité sur la situation morale et financière de l'Association ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation du rapport du Trésorier, du rapport d'activité et du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus au Conseil d'Administration ;
- Affectation du résultat ;
- Vote du budget de l'exercice 2020 ;
- Approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et décision à cet égard ;
- Fixation des tarifs cotisation et abonnement pour l'année 2020 et 2021 ;
- Approbation du nouveau Règlement Intérieur ;
- Délégation donnée au Conseil d'Administration pour procéder aux éventuelles modifications mineures du Règlement Intérieur qui seraient sollicitées par le Ministère de l'Intérieur ;
- Renouvellement du Conseil d'Administration par élection de vingt-quatre (24) Administrateurs après la fusion-absorption intervenue, conformément aux articles 11 et 30 des nouveaux statuts de l'Association ;

Nous vous rappelons que conformément à l'article 11.2 de nos statuts, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'Assemblée Générale.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'annonce parue dans la revue de l'Association CentraleSupélec Alumni ;
- la liste des convocations adressées à chaque membre et la preuve de cette expédition ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et la preuve de sa réception
- le PV de scellement de l'urne
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et la preuve de sa réception
- les statuts ;
- le rapport du Trésorier et le rapport d'activité sur la situation morale et financière de l'Association établi par le Conseil d'Administration ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;

\*\*\*

Le Président donne la parole au Trésorier pour la lecture du rapport du trésorier, puis pour le rapport d'activité, au Délégué Général qui rappelle que pendant la pandémie l'équipe de salariés a poursuivi son activité en télétravail.

Madame Isabelle Tracq-Sengeissen, Commissaire aux comptes (Ernst and Young), présente le rapport du Commissaire aux Comptes qui certifie « *que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.* »

Elle donne ensuite lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Le Président rappelle qu'à la suite de la fusion intervenue entre l'Association des Centraliens et l'Association des Supélec qui a été approuvée par Décret du 10 Janvier 2020 et publiée au Journal Officiel du 12 Janvier 2020, l'Assemblée Générale est notamment appelée à élire les vingt-quatre (24) Administrateurs qui composeront le premier Conseil d'Administration de l'Association nouvellement dénommée.

Ce vote interviendra en raison de la démission collective à l'effet de ce jour de l'ensemble des Administrateurs en fonction au sein de l'Association des Centraliens devenue Association CentraleSupélec Alumni conformément à l'article 30 des nouveaux statuts.

BP  
F  
L  
P

Le Président précise qu'en application de l'article 13 des statuts, le nombre de membres composant le Conseil d'Administration est fixé par délibération de l'Assemblée Générale. Il s'agit d'un nombre pair compris entre seize (16) et vingt-quatre (24). En outre, le Président rappelle que le Conseil est composé de deux collèges d'Administrateurs en nombre égal.

Il vous est donc demandé d'élire douze (12) Administrateurs dans chacun des deux Collèges.

A cet effet, plusieurs Administrateurs sortants ont manifesté leur intention de ne pas se représenter. Il s'agit de :

Marc Boissonnet 1986 Président  
Philippe Benquet 1993 Vice-Président Groupes régionaux  
Jean-Pascal Le Franc 1980 Vice-Président Groupes internationaux  
Arnaud Bellanger 1990  
Gaël Desperries 2002  
Bernard Dimoyat 1979  
Jean-Jacques Henry 1972  
Vincent Holley D 2010  
Eric Houzard 1982  
Raphaël Jatteau 2011  
Philippe Moustard 1980  
Stanislas Robert 2014  
Olivier Simon 2004

Enfin, le Président rappelle que les Administrateurs sont en principe élus pour deux ans.

Toutefois, à titre exceptionnel, pour permettre le premier renouvellement et désigner à cette fin les membres sortants, il sera procédé en 2021, en application des dispositions de l'article 30 des nouveaux statuts, au tirage au sort de la moitié des membres sortants dans chacun des deux Collèges.

Les mandats ainsi écourtés par le tirage au sort ne seront pas comptabilisés dans le nombre de mandats autorisés.

Le Président donne lecture des résolutions.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les membres.

La première question concerne les élus au Bureau. « *Seront-ils soumis au tirage au sort ?* » Un membre du bureau étant un administrateur élu par l'Assemblée, le tirage au sort le concerne aussi. Donc la réponse est positive.

La deuxième concerne la grille tarifaire :

« *La version numérique de la revue est elle comprise dans le tarif de 180 € ?* »

La réponse est négative. Il est précisé que l'abonnement à la revue seule est de 54 €.

Deux questions concernant le mode de fonctionnement et de financement à venir des groupes régionaux sont posées auxquelles il est répondu que ces sujets importants seront à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Administration.

Plusieurs participants félicitent l'Association pour avoir maintenu malgré la crise sanitaire cette Assemblée Générale dans un nouveau format qui est plébiscité pour l'année prochaine.

Plus personne ne demandant la parole, le Président invite ce qui ne l'ont pas encore fait à se connecter au site de vote <https://centralesupelecalumni.alphavote.com/Identification>  
Il est possible de voter jusqu'à 19 heures.

Le Président Marc Boissonnet remercie vivement les camarades connectés aujourd'hui pour participer à notre Assemblée Générale.

Il remercie également les membres du Comité de Pilotage CSA , les Anciens Présidents de notre Association, les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, les représentants des Composantes (Groupements Professionnels, Groupement Scientifiques-Culturels et Sportifs, Groupes Régionaux et Internationaux, Promotions, Graduates) - sans qui notre Communauté ne pourrait vivre et exister - sans oublier les permanents de l'Association pour le travail collectif accompli pendant sa présidence, pour toute leur énergie, leur conviction et leur engagement vis-à-vis de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, Monsieur Marc BOISSONNET, déclare la séance levée à 10 heure 05

\*\*\*

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président et au Conseil d'Administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces et des documents aux membres de l'Association et de la réunion.

**Cette résolution est adoptée par 1660 voix.**

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2019.

**Cette résolution est adoptée par 1486 voix.**

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Décret pris par le Premier Ministre en date du 10 Janvier 2020, publié au Journal Officiel le 12 Janvier 2020, approuvant la modification du titre et des statuts de l'Association après la fusion-absorption de l'Association Les Supélec.

**Cette résolution est adoptée par 1612 voix.**

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du Trésorier, le rapport d'activité sur la situation morale et financière de l'Association ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

**Cette résolution est adoptée par 1484 voix.**

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 (Bilan, comptes de résultat et annexes) et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice.

**Cette résolution est adoptée par 1459 voix.**

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice s'élevant à 112.509 Euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	112 509 Euros
Diminution de la réserve spéciale de fusion créée dans le cadre du rapprochement de l'Association des Centraliens et de l'Association les Supélec	22 775 Euros
Réserve dédiée aux actions de prévention et de Sensibilisation sur la consommation excessive d'alcools	150 Euros
Solde	----- 135 134 Euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	124.235 Euros
Au compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à	259 369 Euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 2.614.172 Euros contre 2.501.663 au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

**Cette résolution est adoptée par 1543 voix.**

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée par 1428 voix.**

#### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions passées au cours de l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée par 1370 voix.**

#### NEUVIÈME RÉOLUTION

Après discussion, l'Assemblée Générale approuve pour l'année 2020 le montant de la cotisation annuelle à l'Association CentraleSupélec Alumni à 180 Euros et le montant de l'abonnement annuel à la revue CentraleSupélec à 40 Euros ainsi que les grilles tarifaires 2020 et 2021 suivantes

:

**TARIF 2020 :**

	<b>Cotisation</b>	<b>Abonnement à la revue</b>
<b>Promotions 2010 et antérieures</b>	180,00 €	40,00 €
<b>Promotions 2011 à 2013</b>	150,00 €	40,00 €
<b>Promotions 2014 à 2016</b>	85,00 €	40,00 €
<b>Promotions 2017 à 2019</b>	50,00 €	40,00 €
<b>Cotisation Premium</b>	360,00 €	offert
<b>Cotisation Premium Plus</b>	1 300,00 €	offert
<b>Offre découverte</b>	155,00 €	
<b>Retraités</b>	160,00 €	
<b>En recherche d'emploi</b>	50,00 €	
<b>Conjoint veuf non alumni</b>	100,00 €	
<b>Abonnement revue seule</b>		54,00 €

**TARIF 2021 :**

	<b>Cotisation</b>	<b>Abonnement à la revue</b>
<b>Promotions 2011 et antérieures</b>	180,00 €	40,00 €
<b>Promotions 2012 à 2014</b>	150,00 €	40,00 €
<b>Promotions 2015 à 2017</b>	85,00 €	40,00 €
<b>Promotions 2018 à 2020</b>	50,00 €	40,00 €
<b>Cotisation Premium</b>	360,00 €	offert
<b>Cotisation Premium Plus</b>	1 300,00 €	offert
<b>Offre découverte</b>	155,00 €	
<b>Retraités</b>	160,00 €	
<b>En recherche d'emploi</b>	50,00 €	
<b>Conjoint veuf non alumni</b>	100,00 €	
<b>Abonnement revue seule</b>		54,00 €

**Cette résolution est adoptée par 1482 voix.**

**DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le nouveau Règlement Intérieur et donne pouvoir au Président ou à toute personne qui le substituerait pour adresser une copie dudit Règlement Intérieur au Ministère de l'Intérieur pour approbation.

**Cette résolution est adoptée par 1490 voix.**

**ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration pour procéder aux éventuelles modifications mineures du Règlement Intérieur qui seraient sollicitées par le Ministère de l'Intérieur.

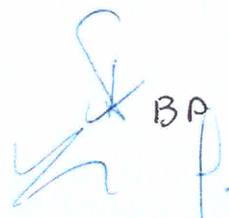
**Cette résolution est adoptée par 1564 voix.**

## DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier et définitif, aux membres sortants du Conseil d'Administration ou ayant démissionné en cours d'année, à savoir :

Marc Boissonnet 1986 Président  
Dominique Gruson 1980 Trésorier  
Philippe Benquet 1993 Vice-Président Groupes régionaux  
Guillaume Bousson 1992 Vice-Président Promotions  
Corine Dubruel 1983 Vice-Présidente Enjeux & Valeurs  
Vincent Lapras 1990 Vice-Président du Rayonnement  
Jean-Pascal Le Franc 1980 Vice-Président Groupes internationaux  
Alexandre Paepegaey 2013 Secrétaire  
Gabriela Belaid MS 2010  
Arnaud Bellanger 1990  
Gilbert Boneill 1994  
Gaël Desperries 2002  
Bernard Dimoyat 1979  
Christian Fontanel 1974  
Jean-Jacques Henry 1972  
Vincent Holley D 2010  
Eric Houzard 1982  
Raphaël Jatteau 2011  
Philippe Moustard 1980  
François Pinton 1979  
Stanislas Robert 2014  
Kayoum Said Abdallah Fane 2014  
Olivier Simon 2004  
Pascale Temin 1986

**Cette résolution est adoptée par 1479 voix.**



**TREIZIÈME RÉSOLUTION : Élection pour le premier collège d'Administrateurs**  
**- 12 candidats à élire**

Les candidats présentés par leur groupement ou leur promotion, dont les noms figurent dans le tableau ci-après, soumettent au vote de l'Assemblée Générale leur élection en qualité de membre du Conseil d'Administration pour le premier collège d'Administrateurs pour une période de deux années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la Loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

Diplôme	Nom et prénom	Promotion	Groupement/ promotion présenté	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu (e)
C	BRZUSTOWSKI Pierre	1986	GP-PROF	1757	521	NON
C	DUBRUEL Corine	1983	GP-PROF	1757	1263	OUI
C	ESCRIBE Julien	1991	GP-PROF	1757	1053	OUI
S	GIBERT Catherine	1997	GP-PROF	1757	1303	OUI
S	LEVY Marianne	1990	GP-PROF	1757	1255	OUI
S	MISHELETTI Frédéric	1996	GP-REGION	1757	1151	OUI
C	RAPINAT Jean-Pierre	1980	GP-REGION	1757	480	NON
C	TEMIN Pascale	1986	GP-REGION	1757	1035	OUI
C	BOUSSON Guillaume	1992	PROMO	1757	413	NON
C	GRENIER Jacques	1984	PROMO	1757	488	NON
C	GRUSON Dominique	1980	PROMO	1757	998	OUI
C	LAPRAS Vincent	1990	PROMO	1757	553	OUI
S	MONTAGARD Frédéric	1994	PROMO	1757	1167	OUI
S	NGUYEN Thanh	1992	PROMO	1757	1201	OUI
C	PAEPEGAEY Alexandre	2013	PROMO	1757	559	OUI
C	SAID ABDALLAH FANE Kayoum	2014	PROMO	1757	505	NON
S	SULZER Jean-François	1969	PROMO	1757	1122	OUI

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessus, approuve l'élection comme membre au Conseil d'Administration au titre du premier collège d'Administrateurs de :

- MME DUBRUEL Corine
- M. ESCRIBE Julien
- MME GIBERT Catherine
- MME LEVY Marianne
- M. MISHELETTI Frédéric
- MME TEMIN Pascale
- M. GRUSON Dominique
- M. LAPRAS Vincent
- M. MONTAGARD Frédéric
- MME NGUYEN Thanh
- M. PAEPEGAEY Alexandre
- M. SULZER Jean-François

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION Élection pour le second collège**  
- 12 candidats à élire

Les candidats de manière individuelle, dont les noms figurent dans le tableau ci-après, soumettent au vote de l'Assemblée Générale leur élection en qualité de membre du Conseil d'Administration pour le second collège pour une période de deux années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la Loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

Diplôme	Nom et prénom	Promotion	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
S	BARLET Jean-Luc	1984	1750	1146	OUI
C	BELAID Gabriela	MS 2010	1750	935	OUI
S	BETERMIER Philippe	1978	1750	383	NON
C	BIAUSSER Hervé	1973	1750	674	NON
S	BOBO François	1981	1750	376	NON
C	BONEILL Gilbert	1994	1750	275	NON
S	CIZAIRE Claire	2006	1750	1067	OUI
S	COHEN André	1979	1750	385	NON
S	COLLIN Jean-Philippe	1980	1750	418	NON
C	DEPOUILLY Bernard	1966	1750	786	OUI
C	DESTOMBES Catherine	1986	1750	538	NON
C	DOCHE Frédéric	1984	1750	221	NON
C	DUVAUX-BECHON Isabelle	1983	1750	987	OUI
C	FONTANEL Christian	1974	1750	385	NON
C	GIBERT Thierry	1986	1750	424	NON
S	GUESSAB Sylvie	1995	1750	1034	OUI
S	LEVEL Antoine	2002	1750	462	NON
C	MERIAN Gildas	1980	1750	831	OUI
C	MOITRY Jérôme	1985	1750	362	NON
C	MULLER Isabelle	1978	1750	927	OUI
C	MUNOZ-DORMOY Carmen	1992	1750	546	NON
C	PINTON François	1979	1750	811	OUI
S	RAVELOJAONA Mamy	1998	1750	1023	OUI
S	SAJHAU Philippe	1983	1750	883	OUI
S	TEIXIDO Patrick	1977	1750	921	OUI

*[Handwritten signature]* BP

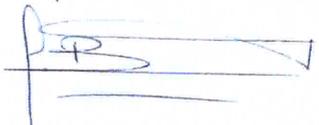
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessus, approuve l'élection comme membre au Conseil d'Administration au titre du second collège d'Administrateurs de :

- M. BARLET Jean-Luc
- MME BELAID Gabriela
- MME CIZAIRE Claire
- M. DEPOUILLY Bernard
- MME DUVAUX-BECHON Isabelle
- MME GUESSAB Sylvie
- M. MERIAN Gildas
- MME MULLER Isabelle
- M. PINTON François
- M. RAVELOJAONA Mamy
- M. SAJHAU Philippe
- M. TEIXIDO Patrick

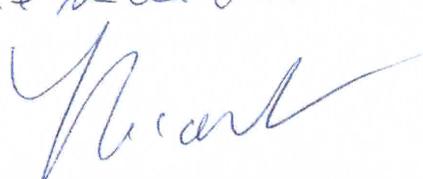
\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

**Le Président**  
**Marc Boissonnet**

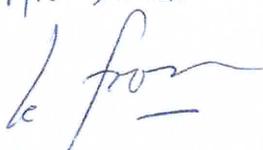
*Certifié sincère et véritable*  


**Le Secrétaire**  
**Yolande Ricart**

*Certifié sincère et véritable*  


**Les scrutateurs**

**Jean-Pascal Le Franc**

*Certifié sincère et véritable*  


**Jean-Yves Boisson**

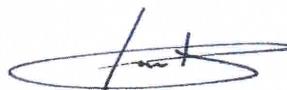
**Wilfried Kirschenmann**

*Certifié Sincère et véritable*



**Bertrand Pimort**

*Certifié sincère et véritable*



**CentraleSupélec Alumni**  
Association reconnue d'utilité publique  
8, rue Jean Goujon  
75008 PARIS

*WK BP*  
